

22.01.2026 – 12:18 Uhr

La Suisse Grêle renforce la protection des bovins – assurance contre les épizooties étendue à compter de 2026

Zurich, Société suisse d'assurance contre la grêle [Suisse Grêle], le 22 janvier 2026

La Suisse Grêle renforce la protection des bovins – assurance contre les épizooties étendue à compter de 2026

Meilleure protection contre les épizooties pour les bovins suisses à partir de 2026

À compter du 1er janvier 2026, la Suisse Grêle propose aux exploitations d'animaux de rente suisses une couverture d'assurance sensiblement plus étendue. Pour la première fois, la nouvelle assurance bovins couvre 15 épizooties différentes, dont des risques actuels comme la dermatose nodulaire contagieuse (DNC ou lumpy skin disease), la maladie de la langue bleue (BTV 3 & 8) et le botulisme. Les exploitations de vaches laitières, de vaches mères, d'animaux d'élevage et d'engraissement bénéficient ainsi d'une couverture complète qui va au-delà des prestations versées jusqu'ici.

Pourquoi l'extension de la couverture est-elle importante?

Le transport mondial de marchandises et les flux commerciaux internationaux représentent des défis de plus en plus grands pour les exploitations suisses. La survenance d'une épizootie peut occasionner des dommages économiques considérables en très peu de temps. Il peut s'agir de la perte d'animaux, de l'imposition de zones de confinement par les autorités ou encore de restrictions massives au sein des exploitations, même si celles-ci ne possèdent pas d'animaux infectés. Les récents foyers de fièvre aphteuse en Europe et de maladie de la langue bleue en Suisse ont montré l'importance d'une protection efficace contre les épizooties.

En fonction de l'épizootie, les caisses cantonales et la caisse fédérale d'indemnités pour les épidémies prennent en charge jusqu'à 90% des pertes d'animaux. La perte de rendement due aux mesures imposées par les autorités n'est toutefois pas assurée, alors qu'elle est souvent décisive. C'est précisément ici qu'intervient la nouvelle assurance contre les épizooties de la Suisse Grêle: en comblant cette lacune, elle protège les exploitations des conséquences financières à partir du moment où le vétérinaire cantonal impose des mesures.

Quelle protection l'assurance offre-t-elle?

L'étendue de l'assurance bovins est la suivante:

- Protection contre 15 épizooties (dont FA, DNC, BTV 3 & 8, EHD) et le botulisme
- Somme assurée au choix par unité de gros bétail (UGB) pour le rendement et la valeur de l'animal • Prestations forfaitaires par UGB pour une aide rapide et simple
- Prise en charge des coûts et des prestations également pour les animaux survivants, p. ex. frais de vétérinaire
- Les animaux en estivage sont automatiquement assurés

Avec la reprise du portefeuille épizooties d'AXA et le développement continu de l'offre, la Suisse Grêle envoie un signal clair: les exploitations suisses doivent pouvoir continuer à bénéficier d'une couverture d'assurance complète et fiable à l'avenir également.

Personnes de contact: Adrian Aebi, directeur, et Esther Böhler, porte-parole, tél. 044 257 22 11

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/de/pm/100054062/100938010> abgerufen werden.